

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2025

Nombre de
conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 5
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 février 2025.

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane GOMEZ LORIZ, Geneviève PLARD, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN

Absents représentés : Bernadette FARO-TAURINES (Jean-François JACQUET), Pierrette CASSAN (Geneviève PLARD), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre DUMOULIN (Dominique VIEREN)

Absent : Julia SIMAEYS

Secrétaire de séance : Sylvie ALBERT

DELIBERATION N°8

OBJET : CREATION D'UN LIAISON CYCLABLE ET PIETONNE - AVENUE ALBERT CAMUS (partie) – PHASE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL – ANNEE 2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une liaison cyclable et piétonne sur une partie de l'avenue Albert CAMUS allant de l'entrée de ville, intersection de la rue Prosper Mérimée et de la rue des écoles, au rond-point de VUARRENS.

Les aménagements projetés visent à sécuriser et faciliter les différents modes de déplacement sur cet axe de circulation central et très fréquenté. Ils faciliteront d'une part aux cyclistes et piétons l'accès au centre ancien, à l'école maternelle située avenue Pierre et Marie CURIE et aux commerces. D'autre part, ils permettront d'améliorer la visibilité et de réduire la vitesse des automobilistes.

Les travaux comprennent la réalisation d'une piste cyclable d'une largeur de 2.80 m à 3 m sur une distance de 431 m, la réalisation de 2 plateaux traversant, la pose de potelets de protection sur la totalité du linéaire, le marquage au sol et la signalétique ainsi que les aménagements paysagers.

Le coût total des travaux est estimé à 260 761.00 € HT.

M. le Maire indique que ce type d'opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL - année 2025 - catégorie « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

2025 –8/7.5.1

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 034-213400377-20250211-DELIB811022025-DE

S²LO

APPROUVE le projet d'aménagement d'une liaison cyclable et piétonne sur une partie de l'avenue Albert CAMUS allant de l'entrée de ville, intersection de la rue Prosper Mérimée et de la rue des écoles, au rond-point de VUARRENS pour un montant total de travaux estimé à 260 761.00€ HT

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DSIL - année 2025 - catégorie « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » au taux de 40%

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune

Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le : 13/02/2025
Affiché et publié le : 13/02/2025

Le Maire
Gérard ABELLA

